

Séance du conseil Municipal du 21 mars 2018

Compte-rendu sommaire des délibérations

Aménagement du Centre Bourg et de la Place Robert Sébille

- Demande d'aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Ce projet d'investissement peut faire l'objet d'une demande d'aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de présenter ce projet dont le montant global est estimé à 268 067,50 euros HT (acquisition du terrain compris).

- Déplacement d'une armoire électrique

Dans le cadre de cet aménagement, il convient de déplacer une armoire électrique située sur la place Robert Sébille.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par ENEDIS dont le montant HT s'élève à 7 396,13 euros.

- Déplacement d'un poteau incendie

Dans le cadre de cet aménagement, il convient de déplacer le poteau incendie situé sur la place Robert Sébille.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par VEOLIA dont le montant HT s'élève à 1 375,00 euros.

Construction d'un restaurant scolaire

- Branchement au réseau d'Eau Potable

Dans le cadre de la construction du futur restaurant scolaire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par VEOLIA dont le montant HT s'élève à 1 461,73 euros.

- Branchement au réseau d'Assainissement

Dans le cadre de la construction du futur restaurant scolaire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SAUR dont le montant HT s'élève à 1 662,92 euros.

Charte révisée 2018 de l'Association Villages et Promenades Botaniques en Saumurois

Cette charte a été actualisée et le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à la signer.

Étang des Marais – Saison de pêche 2018 – Tarifs et ouverture

La saison de pêche à l'étang des Marais sera ouverte du dimanche 8 avril au dimanche 4 novembre 2018 inclus, tous les jours de 7 h 00 à 22 h 00.

Les tarifs restent inchangés, soit :

◆ Carte saisonnière pour les personnes habitant la commune :	30 €
◆ Carte saisonnière hors commune :	50 €
◆ Carte invité délivré à une personne déjà titulaire d'une carte de pêche :	5 €
◆ Tarif Journée de groupe :	80 €
◆ Caution prêt de la clé :	20 €

Les cartes sont à retirer au secrétariat de la mairie pendant ses heures d'ouverture.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Dans le cadre de la promotion interne, il est décidé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2018, et la suppression, en parallèle, du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente du bien cadastré section A n° 975.

Convention avec M. le Préfet de Maine et Loire pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

L'objet de cette convention est de fixer les modalités d'échanges électroniques intervenant dans le cadre de l'obligation de transmission des actes, au titre du contrôle de légalité prévu au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Installation d'une antenne parabolique à la Maison des Associations

Compte tenu de la mauvaise réception télévisuelle sur la commune, le Conseil Municipal a décidé d'installer une antenne parabolique à la Maison des Associations et confie ces travaux à la société TAMARA Electronique de Distré pour un montant HT de 346,22 euros.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 23 mars 2018
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE